

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CLUB BAYARD UCPA POUR L'ORGANISATION DES CLASSES PONEY 2024 DÉCISION N° DM-23-364 EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4ème maire-adjoint.

CONSIDÉRANT la proposition du club BAYARD-UCPA (activité équitation) pour l'organisation de 4 classes poney pour l'année 2024 ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec le club BAYARD-UCPA, sis avenue du Polygone 75012 Paris, la convention relative à l'organisation de « Classes Poney » pour l'année 2024, pour un montant de 1519 € TTC par classe, soit 6076 € TTC (SIX MILLE SOIXANTE SEIZE EUROS) pour 4 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230922-Imc1H11084H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/09/2023

Date de Publication : 22/09/2023